

<b>Zeitschrift:</b>	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Band:</b>	83 (1995)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Lucienne Gillioz : "La violence conjugale fait partie de l'ordre social !"
<b>Autor:</b>	Chaponnière, Martine / Gillioz, Lucienne
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-280594">https://doi.org/10.5169/seals-280594</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Lucienne Gillioz: «La violence conjugale fait partie de l'ordre social!»

*Lucienne Gillioz dirige une recherche sur les violences envers les femmes dans la famille. Rencontre.*

— Un article d'un grand quotidien genevois traitait récemment «Escalade de la violence conjugale». Peut-on vraiment dire que les femmes sont plus maltraitées qu'avant au sein de la famille?

— Il est malheureusement impossible de répondre à cette question. Avant, on n'avait pas de chiffres, et c'est à peine si on en a aujourd'hui. Les études visant à mesurer l'ampleur de la violence envers les femmes dans la famille prennent le plus souvent pour base les fichiers de la police, des services sociaux ou des foyers pour femmes battues, la partie visible de l'iceberg, donc. L'étude que je mène actuellement est la première enquête faite sur un échantillon représentatif de la population féminine en Suisse (1500 femmes vivant en couple). C'est même, à ma connaissance, la première enquête représentative sur ce thème en Europe.

— La Suisse serait donc à l'avant-garde dans ce domaine?

— Pas exactement, non. Le Fonds national suisse de la Recherche a accepté de financer ma recherche, mais c'est un des rares travaux scientifiques sur ce thème dans notre pays. La violence à l'égard des femmes dans la famille semble échapper aux disciplines académiques: la sociologie de la famille ne s'en préoccupe pas, la sociologie de la déviance non plus, quant aux études sur la violence familiale, elles ne s'intéressent pas spécialement aux violences contre les femmes.

Mais la Suisse n'est pas une exception parmi les pays latins. Ce sont les pays anglo-saxons qui se sont préoccupés de cette question. C'est d'ailleurs sous l'influence des militantes féministes anglo-saxonnes dans les années 70 que ce phénomène, jusque là occulté, est devenu un problème social.

— Pensez-vous que le seuil de tolérance par rapport aux violences conjugales s'est abaissé? Autrement dit, est-ce que ce qui était acceptable avant (enfermer sa femme à la maison, par exemple) ne le serait plus aujourd'hui?

— Je sais qu'il y avait aux Etats-Unis, au XIX<sup>e</sup> siècle encore, une loi qui interdisait au mari de châtier sa femme avec un fouet dont l'épaisseur dépassait la longueur du pouce... Alors bien sûr, depuis, on a fait du progrès! En plus, tout dépend de ce qu'on entend par violence. Pour ma part, j'ai également inclus des éléments de violence psychologique



**Lucienne Gillioz.**

(insultes, ou, justement, enfermer sa femme à la maison, par exemple), violence sexuelle (obliger sa partenaire à avoir des relations sexuelles) et même de violence économique comme ne pas donner assez d'argent à sa femme pour ses dépenses courantes. Cela dit, la violence conjugale physique proprement dite se voit encore créditez d'une relative tolérance. Je veux dire par là que ce

problème n'est pas vraiment pris au sérieux par la société. Prenez la drogue. Quasi pas un jour ne se passe sans que, sous une forme ou une autre, le problème de la drogue ne soit abordé dans les médias. Parce que la drogue, d'une certaine manière, remet en cause l'ordre des choses, parce que la drogue met en péril l'ordre social. A l'inverse, l'alcoolisme, qui tue infinité plus que la drogue, ne remet pas en cause l'ordre social, il fait partie de notre ordre social, comme la violence conjugale. Celle-ci non seulement ne remet rien en cause, elle fait carrément partie de la logique des rapports inégaux entre les femmes et les hommes, elle fait partie de ce que nous appelons les «rapports sociaux de sexe». Or la société a tendance à considérer la violence à l'égard des femmes comme une affaire privée, dont il vaut mieux rester en dehors, une affaire imputable aux seuls problèmes personnels du couple. Elle doit être, à mon sens, comprise comme partie intégrante de notre organisation sociale qui repose sur une division inégalitaire du travail et du pouvoir entre les hommes et les femmes.

Propos recueillis par  
Martine Chaponnière

**Femmes**  
S U I S S E S

**ABONNEZ-VOUS! Fr. 60.-\***

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

Nom:

Prénom:

N° postal et lieu:

J'ai eu ce journal

par une connaissance

au kiosque

\*(AVS Fr. 48.-. Abonnement de soutien: Fr. 75.- ou plus – étranger Fr. 65.-)

A renvoyer à: Femmes suisses – Case postale 1345 – 1227 Carouge